

Annexe 1

Actions relatives aux violences dans l'espace public du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes.

- L'action 26 vise à initier une réflexion relative au harcèlement sexuel et sexiste dans l'espace public dans les groupes de travail « security by design » et la rédaction d'un guide piloté par safe.brussels avec le soutien d'equal.brussels ;
- L'action 27 concerne l'analyse d'impact d'un nouveau projet d'espace/équipement public afin de définir les besoins en matière de sécurité et prévention de violences dans l'espace public ;
- L'action 28 d'urban.brussels et du Bouwmeester vise à prendre en compte les aspects de prévention, de harcèlement et des violences pendant la phase d'autorisation d'une demande de permis d'urbanisme ;
- L'action 29 a pour but d'aborder les aspects de prévention, harcèlement et violences dans l'espace public dans le prochain cycle public sur le thème « villes pour tou.te.s » de perspective.brussels ;
- L'action 30 vise à intégrer la question du genre dans les outils de planification et de programmation urbaines développés par perspective.brussels, urban.brussels et Bruxelles Mobilité ;
- L'action 31 porte sur l'analyse et le suivi du plan régional de développement durable par l'IBSA ;
- L'action 32 vise la prise en compte du genre dans les avis de la commission régionale de développement ;
- L'action 33 encourage les avis consultatifs des associations actives sur les thématiques genre et ville et des citoyen.ne.s par perspective.brussels et urban.brussels ;
- L'action 34 vise la prise en compte du genre dans les contrats de quartier et les contrats de rénovation urbaine ;
- L'action 35 a pour vocation la prise en compte du genre dans les projets de programmation des équipements publics par perspective.brussels

- L'action 36 a pour objectif de féminiser les noms des artères et espaces publics
- L'action 37 veille à la prise en compte des spécificités de genre dans l'offre de transport et dans la politique interne de la STIB
- L'action 38 entend lutter contre les publicités dégradantes ou discriminantes pour les femmes sur le réseau de la STIB et sensibiliser à la problématique de harcèlement sexuel via les canaux de communication de la STIB
- L'action 39 vise à rendre les déplacements à vélo plus accessibles aux femmes
- L'action 40 a pour objectif d'intégrer la dimension du genre dans la confection d'un plan directeur pour les heures de très faible affluence sur les lignes de la STIB.

Annexe 2

Actions relatives aux violences dans l'espace public du Plan Genre

- L'action 17 vise à intégrer la dimension de genre dans la réforme du Règlement régional d'urbanisme (RRU), Good Living et établir un vade-mecum de l'espace public inclusif.
- L'action 19 vise à élaborer une stratégie de gender mainstreaming relative aux missions de perspective.brussels, afin d'améliorer la prise en compte du genre dans la planification territoriale et développer l'exemplarité de perspective.brussels en tant que maîtrise d'ouvrage publique engagée pour l'égalité femme-homme.
- L'action 20 vise à structurer un réseau dédié à l'égalité des chances et l'échange de bonnes pratiques au sujet du genre au sein de Bruxelles Mobilité, pour promouvoir la prise en compte du genre dans l'ensemble des missions de Bruxelles Mobilité.
- L'action 21 vise à systématiser la démarche des marches exploratoires pour les projets d'aménagement de voirie, notamment par la formation des chef·fes de projets du service Construction de Bruxelles Mobilité à cette méthodologie
- L'action 22 vise à formaliser l'intégration du critère de genre dans l'aménagement des plaines de jeux et des espaces dédiés au sport dans les parcs et encadrer la consultation auprès des potentiel·les futur·es utilisateur·trices.
- Les actions 24 à 27 visent la mise en valeur du patrimoine, la déconstruction des stéréotypes et la suppression des inégalités dans la communication et l'écriture de l'histoire de l'urbanisme.
- L'action 28 vise à féminiser les noms d'arrêts de surface de la STIB
- L'action 29 vise à effectuer une étude de faisabilité de l'installation de toilettes sèches dans les espaces verts sur base d'un projet pilote dans un parc bruxellois pour

permettre aux femmes de profiter également des espaces verts bruxellois

- L'action 30 vise à former l'ensemble de la ligne hiérarchique de Bruxelles Environnement au gender mainstreaming, afin d'assurer une meilleure connaissance des disparités liées au genre pour les intégrer dans l'ensemble des projets de Bruxelles Environnement.
- L'action 31 vise à former et outiller les équipes en charge de la conception et de l'entretien des espaces verts aux questions de genre.
- L'action 32 vise à améliorer les design guides de la STIB pour les arrêts de surface pour une meilleure prise en compte du genre
- L'action 33 vise à adopter une approche genrée dans la lutte contre les dépôts clandestins
- L'action 34 vise à adopter une approche genrée dans le placement et la disposition des corbeilles de rue
- L'action 36 vise à garantir la présence de sanitaires accessibles à toutes et tous lors des événements de visit.brussels